



DECISION N° 2023-154

Accord cadre à bons de commande avec montant maximum relatif à la fourniture de végétaux et de paillage.

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

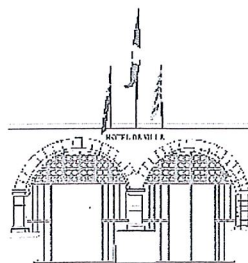
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord cadre concernant la fourniture de végétaux et de paillage.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en oeuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum, et passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est composé de deux lots estimés comme suit :

Lots	Estimation du DQE	Montants annuels estimés HT	Montants Maximum annuels HT
1 : Fourniture de végétaux	37 973,78	42 000,00 €	100 000,00 €
2 : Fourniture de paillage	29 815,80	33 000,00 €	60 000,00 €



L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

L'accord-cadre est reconductible, au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum sera atteint, ou au plus tard au terme d'un délai d'un an à compter de sa date de notification ou sa reconduction.

Le délai maximum de livraison est de 20 jours ouvrés pour tous les lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la ville le 30 septembre 2022, publié le 03 octobre 2022 au BOAMP et le 05 octobre 2022 au JOUE.

Cet avis fixait la date limite de remise des offres au 10 novembre 2022 à 12h00 dernier délai.

3 offres ont été réceptionnées dans les délais, étant conformes administrativement, il a été procédé à leur examen et à leur analyse selon les tableaux présentés en annexes.

Critères d'attribution :

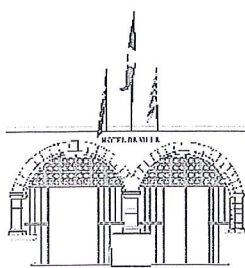
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre / moyenne des offres) x coefficient	70.0 %
2-Délai de livraison - Mode de calcul : (délai proposé / délai maximum) x coefficient	20.0 %
3-Démarche de développement durable selon le cadre de l'offre technique ou la note méthodologique - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	10.0 %

Au terme de la procédure et lors de sa réunion du 05 janvier 2023, la commission d'Appel d'Offres a attribué les accords-cadres aux candidats présentant les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :

Lot n°01 - Fourniture de végétaux : **SARL Pépinières des hauts de Castets**, 1 492 Route Jean Baptiste de Baudre, 33210 Castets et Castillon, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 36 045,55 € HT, un délai maximum de livraison de 8 jours ouvrés, et un montant maximum annuel de 100 000 € HT.



Lot n°02 - Fourniture de paillage : **SARL FIBRE VERTE**, 2 rue des Remparts, 34690 FABREGUES, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 34 619 € HT, un délai maximum de livraison de 15 jours ouvrés et un montant maximum annuel de 60 000 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

D'approuver l'accord cadre concernant la fourniture de végétaux et de paillage.

ARTICLE 2 :

De signer l'accord-cadre avec les candidats suivants :

Lot n°01 - Fourniture de végétaux : **SARL Pépinières des hauts de Castets**, 1 492 Route Jean Baptiste de Baudre, 33210 Castets et Castillon.

Lot n°02 - Fourniture de paillage : **SARL FIBRE VERTE**, 2 rue des Remparts, 34690 FABREGUES.

ARTICLE 3 :

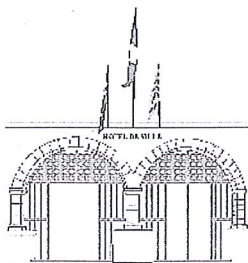
Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, le candidat non retenu a été informé par courriel via la plateforme AWS en date du 11 janvier 2023, du rejet de son offre.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS, en date du 11 janvier 2023, que leurs offres ont été retenues.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

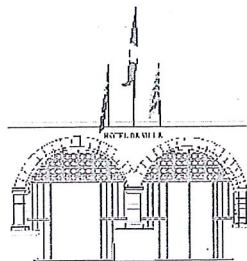
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.



Fait à Perpignan, le 09 FEV. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230209-168003-AU-J-J
Accusé reçu le : 09 FEV. 2023
Affiché le : 09 FEV. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Opération		Fourniture de végétaux et paillage		
Lot n°01	Fourniture de végétaux	Estimation € HT	37 973,78 €	
Critères de sélection	Prix	coefficient :	70%	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	Délais	coefficient :	20%	calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,2
	Développement Durable	coefficient :	10%	calcul : (1-note/10) x 0,1

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
Pépinnières des Hauts de Castets	35 986,80	36 045,55	0,684
Les Jardins de Gabiani	37 723,60	37 747,60	0,716
Moyenne des Offres		36 896,58	

2) Délais

CANDIDATS	Délai maximum: 20 jours ouvrés		Note pondérée calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,2
	Délai proposé à l'ouverture	Délai après vérification	
Pépinnières des Hauts de Castets	8	8 jours. En cas d'urgence, livraison sous 24h possible si végétaux disponibles	0,080
Les Jardins de Gabiani	2	2 jours	0,020

3) Développement durable

CANDIDATS	Critères			NOTE		Note pondérée calcul : (1-note/10) x 0,1
	CRITERE : Démarche Environnementale			/10		
Pépinnières des Hauts de Castets	6,00			6,00		0,040
Les Jardins de Gabiani	1,50			1,50		0,085

Vérification des offres:

Pépinnière des Hauts de Castets : montant global recalculé suite à une erreur sur le prix N° PGRA 041. L'entreprise a précisé son offre avec un prix à 4,5 € à l'unité, soit 22,5 € HT au total.
 Les Jardins de Gabiani : Interrogation sur les délais court de 2 jours de livraisons. L'entreprise confirme son délai de deux jours. Interrogation sur les certifications Iso 14 001 des fournisseurs. L'entreprise a fourni une certification Iso 14 001 d'un fournisseur. La ligne PV 156 manquait au total des deux offres. Les deux entreprises ont confirmé le nouveau montant recalculé

PERPIGNAN, LE 09 FEV. 2023

Offres suspectées d'être anormalement basses: RAS

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées: RAS

Conclusion: Aucune offre écartée à ce niveau de l'analyse

Déroulement de l'analyse:

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint


François DUSSAUBAT

Classement des offres

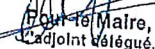
Entreprises	Notes obtenues par critère						Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Délais	Classement	Développement Durable	Classement		
Pépinnières des Hauts de Castets	0,684	1	0,080	2	0,040	1	0,804	1
Les Jardins de Gabiani	0,716	2	0,020	1	0,085	2	0,821	2

Proposition : La Direction propose de retenir l'offre des Pépinnières des hauts de Castets, économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement des offres.

Signature directeur

Signature élu délégué




Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,

Rémi Génès
Direction, Nature et Agriculture urbaine

ARGUMENTAIRE DE L'EVALUATION DE LA DEMARCHE

Lot n°01

L'analyse a été réalisée au regard:

- du mémoire technique
- du cadre de mémoire technique
- des fiches techniques
- des échantillons
- d'autres documents :

X
X

LOT	Entreprises	CRITERE : Démarche Environnementale		Note /10
		commentaire	Note	
1	Pépinières des Hauts de Castels	<p>Le candidat développe le tri, le recyclage, la revalorisation des déchets. Le candidat collecte des eaux de pluie et présente une politique globale d'économie via une station de pompage connectée.</p> <p>Une démarche RSE existe sans être formalisée.</p> <p>Le candidat a une de flotte de 8 véhicules électriques.</p> <p>Le candidat valorise l'utilisation de la protection biologique intégrée, ruches, nichoirs, haies, mares. Peu de traitements Phyto utilisés.</p> <p>Le candidat détient le Label Plante Bleu.</p> <p>Commentaire : Le candidat démontre une démarche MOYENNEMENT SATISFAISANTE. les éléments suivants sont manquants: certification ISO 14 001, label végétal local, précision sur utilisation de produits écolabellisés.</p>	6	6,00
1	Les Jardins de Gabiani	<p>Le mémoire technique présenté sous un format restreint valorise l'installation de panneaux solaires (production énergétique), l'utilisation d'un véhicule hybride (véhicule de direction) et une proximité de moins de 500m du site de vente. Après Interrogation, le candidat propose un certificat ISO 14 001 d'un seul de ses fournisseurs.</p> <p>Commentaire : Le candidat n'a pas présenté suffisamment d'éléments permettant de juger son offre pertinente en terme de développement durable. Sa démarche est jugée INSATISFAISANTE. Les éléments manquants sont : traçabilité des déchets, labellisation de végétaux, certificat d'utilisation de produits écolabellisés, démarche RSE ni QSE, utilisation de biocarburants, label végétal local, label plante bleue.</p>	1,5	1,50

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Opération		Fourniture de végétaux et paillage		
Lot n°02	Fourniture de Paillage	Estimation € HT	29 815,80 €	
Critères de sélection	Prix	coefficient :	70%	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	Délais	coefficient :	20%	calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,2
	Développement Durable	coefficient :	10%	calcul : (1-note/10) x 0,1

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
Fibre Verte	34 619,00	34 619,00	0,700
Moyenne des Offres		34 619,00	

2) Délais

CANDIDATS	Délai maximum:	20	jours ouvrés	Note pondérée calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,2
	Délai proposé à l'ouverture			
Fibre Verte	15			0,150

3) Développement durable

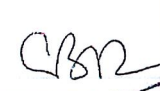
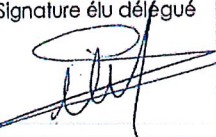
CANDIDATS	Critères				NOTE		Note pondérée calcul : (1-note/10) x 0,1
	CRITERE : Démarche Environnementale					/10	
Fibre Verte	3,00					3,00	0,070

Vérification des offres:

Offres suspectées d'être anormalement basses: RAS
 Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées: RAS
 Conclusion: RAS

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère						Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Délais	Classement	Développement Durable	Classement		
Fibre Verte	0,700	1	0,150	1	0,070	1	0,920	1

Proposition : La Direction propose de retenir l'offre de Fibre Verte, économiquement avantagée selon les critères de jugement des offres.	Signature directeur 	Signature élu délégué 
---	--	--

PERPIGNAN, LE 09 FEV. 2023


 Pour le Maire,
 Par subdélégation
 L'Adjoint

François DUSSAUBAT

Pour le Maire,
 L'adjoint délégué,
 Rémi Génis
 Direction Nature et Agriculture urbaine

